

LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 23 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit et vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMEON Janny, Maire.

Etaient présents : M. SIMEON Janny, MME, JALLOIS Mireille, M. COLSON Lionel, Mme PHILIBERT Michèle, MM. MAGNIER Stéphane, MM KOVAC Antoine et DE PINHO Antonio

Absents : Mesdames JOUAN Maryse, GILLET Lydie et Monsieur VINCENT Guy

Secrétaire de Séance : Mme JALLOIS Mireille

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Conformément à la loi la séance a été publique

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 7
Date d'affichage : 13 Mars 2018
Date de la Convocation : 13 Mars 2018

Ordre du jour :

Travaux Forestiers 2018 – programme d'actions
Etude devis éclairage terrain de pétanque
Etude devis pour la rénovation du logement au-dessus de la salle de convivialité
Examen des taux de contributions 2018
Compte Administratif 2017
Compte de Gestion du Receveur Municipal 2017
Affectation du Résultat 2017
Budget Primitif 2018
Questions diverses

TRAVAUX FORESTIERS 2018 – PROGRAMME D' ACTIONS

Délibération n° 2018-015

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal le programme des travaux forestiers utiles ou nécessaires à entreprendre en 2018

Le Conseil Municipal **décide d'approuver à l'unanimité** les travaux ci-dessous :

TRAVAUX SYLVICOLES :

- **PARCELLE 9.1 : LOCALISATION 9.1** pour un montant de 3 263,00 € HT
 - Cloisonnement sylvicole : maintenance 3,81 HA
 - Dégagement manuel des régénérations naturelles 3,81 HA

Le total du programme d'action s'élève à 3 263,00 € HT soit 3 589,30 € TTC

Et autorise à l'unanimité le Maire a signé toutes les pièces administratives, techniques et contractuelles.

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 231 programme 147

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de réaliser en 2 fois les travaux suivants :**

SOIT POUR 2018

TRAVAUX SYLVICOLES :

- **PARCELLE 19 : LOCALISATION 19.u** 5 HA pour un montant de 3 234,50 € HT
 - Nettoiement de régénération

Le reste des travaux s'effectueront en 2019.

Le total du programme d'action s'élève à 3 234,50 € HT soit 3 557,95 € TTC

Et autorise à l'unanimité le Maire a signé toutes les pièces administratives, techniques et contractuelles.

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 231 programme 147

ETUDE DEVIS ECLAIRAGE TERRAIN DE PETANQUE

Délibération n° 2018-016

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de la E.T.L. Monsieur Thierry LAPLANCHE concernant la fourniture et pose d'un projecteur extérieur HELIUS LED 200 W 4000K IP65 équivalent à 1000/1500 W en halogène pour un montant de **666,50 € TTC**

Le devis se décompose ainsi

- **Projecteur extérieur au prix de 518,80 €**
- **Câble + petites fournitures au prix de 27,70 €**
- **Pose et essais au prix de 120,00 €**

Le conseil Municipal décide

D'ACCEPTER à l'unanimité le devis E.T.L. Monsieur Thierry LAPLANCHE pour un montant de **666,50 € TTC**

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 615221

ETUDE DEVIS POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT AU-DESSUS DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

Délibération n° 2018-017

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis concernant les travaux de rénovation pour le logement au-dessus de la petite salle des fêtes à savoir :

DEVIS CHANTIER D'INSERTION pour un montant de 1 929,29 €

- Calage du plancher et application de ragréages
- Pose du parquet sur la totalité des sols,
- Collage des plinthes pour un montant de 1 905,50 €
- Frais de déplacement pour un montant de 23,79 €

DEVIS CABIA MATERIAUX pour un montant de 6 108,27 € HT soit 7 329,92 € TTC

- Localisation Haut pour un montant de 2 972,24 HT soit 3 566,68 € TTC
- Localisation Bas pour un montant de 3 136,03 € HT soit 3 763,23 € TTC

DEVIS CABIA MATERIAUX
- Réagréage

pour un montant de 1 493.87 € HT soit 1 792,64 € TTC

Le montant des devis s'élève à **11 051,85 € TTC**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**

D'ACCEPTER les devis du Chantier d'Insertion et de Cabia Matériaux pour un montant total de **11 051,85 € TTC**

Et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et contractuelles.

Le montant de la dépense sera prélevé au compte 231 opération 137

EXAMEN DES TAUX DE CONTRIBUTIONS 2018

Délibération n° 2018-018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants,

Monsieur Le Maire donne lecture des taux d'impositions des taxes directes locales figurant sur l'état 1259.

Après analyse, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de ces taxes comme suit :

LIBELLES	TAUX 2017	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES EN 2017	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES EN 2018	TAUX 2018	PRODUIT ATTENDU
TAXE HABITATION	22,81 %	509 448,00	518 100,00	22,81 %	118 179,00
TAXE FONCIERE BATI	10,99 %	334 873,00	340 800,00	10,99 %	37 454,00
TAXE FONCIERE NON BATI	59,98 %	31 876,00	32 200,00	59,98 %	19 314,00
CFE	23,56 %	18 410,00	18 800,00	23,56 %	4 429,00
PRODUIT FISCAL ATTENDU					179 376,00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de maintenir les mêmes taux ci-dessus pour 2018
- Autorise le Maire à signer tous les documents en rapport avec les 4 taxes

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n° 2018-019

La commission administrative sous la présidence de Madame JALLOIS Mireille, Adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Janny SIMEON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés		65 359 59	8 077 26		8 077 26	65 359 59
Opérations de l'exercice	348 116 00	443 585 24	100 335 73	56 606 86	448 679 73	500 192 10
TOTAUX	348 116 00	508 944 83	108 412 99	56 606 86	456 556 99	565 551 69
Résultats de clôture		160 800 83	51 806 13			108 994 70
Restes à réaliser			88 109 00	18 183 00	88 109 00	18 183 00
TOTAUX CUMULÉS		160 800 83	139 915 13	18 183 00	88 109 00	127 177 70
RÉSULTATS DÉFINITIFS		160 800 83	121 732 13			39 068 70

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur SIMEON Janny, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2017

Délibération n° 2018-020

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant le compte bien établi

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- **Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Délibération n° 2018-021

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 95 441,24 € sur l'exercice 2017

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté :	65 359,59 €
Résultat de l'exercice : Excédent	95 441,24 €
Excédent au 31/12/2017	160 800,83 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit	
Compte 1068 Recette d'investissement :	121 732,13 €
Total :	39 068,70 €

A affecter au compte 002 section de fonctionnement de recettes.

BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération n° 2018-022

Equilibré en section de fonctionnement recettes et dépenses :	426 721,00 €
Equilibré en section d'investissement recettes et dépenses :	343 239,00 €
Budget total :	769 960,00 €

Le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** le Budget Primitif 2018

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Délibération n° 2017-023

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur BONVILLAIN Cédric, AVRE Conseil a fait une estimation des travaux de voirie à prévoir sur le Chemin de la Montagne des Berthes, Route de Créantay, Chemin du Bois Chaud et Impasse de la Vieille Grange (Créantay) et du cimetière à Route de Créantay
Cette estimation s'élève à 42 000 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'enveloppe des travaux de voirie à 42 000 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur BONVILLAIN Cédric à procéder à la consultation d'entreprise
- Et **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et contractuelles.

QUESTIONS DIVERSES

---- FLYER, RELATIFS A LA PREVENTION DES CAMBRIOLAGES

Le Département de la Nièvre a été impacté par de nombreux cambriolages au cours de l'année passée. Lors d'une réunion entre la préfecture, les forces de l'ordre et les assureurs du département, il a été décidé de lancer une campagne d'information et de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter les cambriolages. Ci-joint un flyer « Tous unis contre les cambriolages »

La séance a été levée à 20 h 37